



BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

SECRETARIAT GENERAL

N°2016 001 /CENI/SG.

19 MAI 2016

NOTE D'INFORMATION

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a l'honneur d'informer le personnel électoral à toute fin utile que les différents taux de prise en charge sont indiqués dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	JOUR DU SCRUTIN
Formation des membres de bureaux de vote	15 000 FCFA/ Président de bureau de vote 15 000 FCFA / Membre de bureau de vote
Prise en charge des membres de bureaux de vote	18 000 F CFA /Président de bureau de vote 15 000 FCFA/Membre de bureau de vote 500 FCFA/Scrutateur 2 500 FCFA/Président de bureau (transport du matériel)
Prise en charge des coordonnateurs	400 000 FCFA /Coordonnateur
Prise en charge des administrateurs	300 000 FCFA/Administrateur
Prise en charge des opérateurs de saisie	150 000 FCFA/Opérateur de saisie
Prise en charge des agents indicateurs (uniquement pour les arrondissements/Ouaga)	15 000 FCFA/Agent indicateur (formation) 15 000 FCFA/ Agent indicateur (le jour du scrutin)

Pour le Président et par délégation
le Secrétaire Général



Ernest Dramane DIARRA

Commandeur de l'Ordre National